

CQPM 148 - Equipier autonome de production industrielle

Formation continue

Durée

40 jours

Que faire après la formation?

Poursuite d'études :

- CQPM 137 : Technicien de Maintenance Industrielle (TMI)
- Titre pro TMI
- BAC MSPC

Types d'emplois visés :

- - Équipier/Équipière d'unité autonome de production industrielle
- - Opérateur/Opératrice de production
- - Agent(e) de production
- - Équipier/Équipière autonome de production industrielle

Support

Contenu de cours sur plateforme LMS
Fascicule

Coût

350 € HT/jour + 530 € HT forfait de certification

Domaines de formation

Chaudronnerie-Usinage

RNCP

35985

Prérequis

Savoir lire et écrire
Maîtriser les bases élémentaires de l'arithmétique.

CQPM MQ 1997 01 68 0148

Niveau : 3

L'équipier d'unité autonome de production industrielle assure une production, en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité. Il est intégré au sein d'une équipe autonome qui répond à des règles de fonctionnement, il doit respecter les exigences de qualité, coûts et délai et productivité.

Objectifs

- Préparer une production
- Réaliser ou lancer une production

Programme détaillé

BDC1 RNCP35985BC01

BDC1 : La préparation d'une production

1. Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité
2. Maintenir l'organisation et la propreté du poste de travail

Durée : 10 jours

BDC2 : RNCP35985BC02

BDC2 : La réalisation d'une production

1. Réaliser une production
2. Contrôler une production
3. Contribuer à l'amélioration du poste de travail

Durée : 30 jours

Moyens pédagogiques

Lignes de production robotisées, systèmes de production.

Modalités de suivi et d'évaluations

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s'appuie sur :

1. Une observation en situation de travail
2. Des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –
3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un

CQPM 148 - Equipier autonome de production industrielle

Formation continue

ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

4/ L'entreprise donne un avis au regard du référentiel d'activités.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 25/09/2024